



Communes forestières  
Alpes de Haute-Provence



Communes forestières  
Hautes-Alpes

## Suivre la qualité de la plaquette forestière

### ORDRE DU JOUR DE LA FORMATION

20 février 2020 – Lardier-et-Valença & Sisteron

14h00 – 17h00

**Objectifs :** Être en mesure de contrôler son combustible lors des livraisons et reconnaître une plaquette de qualité ● Pouvoir identifier la cause des dysfonctionnements de sa chaufferie bois ● Connaître les outils à disposition pour assurer un combustible de qualité

**PREMIERE PARTIE SUR LE TERRAIN : 14H-15H – PLATEFORME BOIS ENERGIE SARL BAYLE, 05110 LARDIER-ET-VALENÇA**

**14h00 – 14h10 :** **Ouverture et présentation de la formation**

*Intervenants : Communes forestières*

**14h10 – 14h30 :** **Le contrôle qualité sensoriel : mise en pratique**

- Retours d'expérience et échanges
- Limites de la pratique

**14h30 – 14h45 :** **Test d'humidité à la sonde : mise en pratique**

- Retours d'expérience et échanges
- Limites et intérêts de la pratique

**14h45 – 15h00 :** **Le prélèvement d'un échantillon de plaquette : méthodes**

- Pour un test au micro-ondes : prélèvement pour analyse en salle
- Comment sont prélevés les échantillons lors d'un envoi en laboratoire

*Intervenants : Communes forestières, entreprise Bayle*

– PAUSE et TRAJET – 30 min

**SECONDE PARTIE EN SALLE : 15H30-17H – MAISON DE L'ENTREPRISE, 04200 SISTERON**

**15h30 – 16h30 :** **Test d'humidité au micro-ondes**

- Présentation du protocole
- Mise en pratique du protocole à partir des échantillons prélevés
- Détermination de l'humidité
- Intérêts et limites de la pratique
- Echanges

**16h30 – 17h00 :** **Qualité du combustible et chaufferie bois**

- Quel combustible pour ma chaudière bois ?
- Dysfonctionnements : combustible bois ou réglages/maintenance de la chaudière ?
- Charte qualité et contrats d'approvisionnement
- Tour de table et échanges

*Intervenants : Communes forestières*

**17h00 : Clôture de la formation**

## MODALITES DE PARTICIPATION

### PARTICIPATION FINANCIERE

La formation est un service auquel donne droit l'adhésion à l'association de Communes forestières. Seul le paiement de la cotisation annuelle est demandé. L'association des Communes forestières prend ainsi en charge les frais inhérents à l'organisation de cette formation (repas inclus). Pour les communes non adhérentes, une participation aux frais est habituellement demandée. Néanmoins, dans le but de rassembler le plus grand nombre d'élus, aucune participation ne sera demandée aux participants pour cette formation du 20 février 2020.

### REGLEMENT

Les participants doivent se conformer au règlement intérieur disponible sur demande auprès de l'Union régionale des Communes forestières Provence-Alpes-Côte d'Azur.

### PREREQUIS

Aucun prérequis n'est demandé pour s'inscrire à cette formation.

### EVALUATION DE LA FORMATION

Une fiche d'évaluation de la formation devra être renseignée à l'issue de celle-ci.

### ACCES MOBILITE REDUITE

La salle de formation n'est pas accessible aux personnes à mobilité réduite.

### ATTESTATION

Une attestation de participation à la formation pourra être délivrée sur demande.

## LIEUX DE LA FORMATION

### 1<sup>ERE</sup> PARTIE : Plateforme bois énergie de Lardier

Quartier le Trianon – SARL BAYLE  
05110 LARDIER-ET-VALENCA



## 2<sup>E</sup> PARTIE : Salle de la Maison de l'Entreprise

11 Allée des Genêts  
04200 SISTERON



### COORDONNEES SUR PLACE

En cas de problème de dernière minute (empêchement, retard...), merci de contacter :  
Pascaline BRIEN / 07 57 51 13 28

Cette formation est proposée dans le cadre de  
l'animation de la Mission régionale bois énergie

